



CODIM

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DES ÎLES MARQUISES

Hiva Toa

Marquesas Fisheries Project

2017 - 2025



Iles Marquises

UA POU • HIVA OA • NUKU HIVA • FATU IVA • TAHUATA • UA HUKA

HENUA ENANA | TERRE DES HOMMES

Une initiative portée par les Marquisiens et leur institution intercommunale, la communauté de communes des îles Marquises, en association avec le secteur privé du pays et sa société civile, pour s'approprier et commercialiser les ressources halieutiques, plus particulièrement le thon rouge labélisé frais, du large de leurs îles.

juillet 2016

PREFACE

Notre rêve: dépasser les clivages politiques partisans.....

Les Marquises restent, sans aucun doute, dans la mémoire des 48 communes que compte la Polynésie française le laboratoire d'une communauté de communes. C'est chez nous que les maires des 6 îles habitées de l'archipel cher à Paul Gauguin et à Jacques Brel, ont affiché leur volonté, pour la première fois, de constituer la première expérience de regroupement associant toutes les communes de l'archipel. Ce fut en 2010, soit 2 ans après que le code général des collectivités territoriales ait donné cette possibilité aux communes qui le souhaitaient.



Dans la foulée, la Communauté des communes des îles marquise, soucieuse de maintenir des activités durables en place, était consciente que les emplois nouveaux respecteraient le capital de biodiversité que le patrimoine naturel, si généreusement préservé par les anciens pour la population locale d'aujourd'hui et de demain. Les projets de développement qu'elle soutiendrait ne pourraient en aucun cas ni dégrader, ni épuiser de manière irréversible les ressources de nos vallées et notre océan.

Le Plan de Développement Economique durable des îles Marquises (PDEM) 2012-2027 que la CODIM a validé répond à ce souci de construire un avenir réfléchi et cohérent par différentes branches économiques de développement prioritaire.

Depuis que ce plan a été mis à leur disposition, chacun des conseillers communautaires de notre institution a pris conscience que les objectifs sectoriels identifiés par le PDEM sont restés lettres mortes. Très peu d'initiatives ont été prises et suivies d'effets sur le terrain. Des voix justifiées de nos maires se sont élevées pour marteler qu'il faut à la CODIM franchir le cap de la concrétisation sur le sol marquisien et celui de l'exploitation de ses ressources marines serait un premier pas.

Il a fallu cette rencontre du 11 février 2016 qui a réuni à la Mairie de Pirae et, autour d'une même table, les représentants des communes marquisiennes convoqués par le Syndicat de la Promotion des Communes et deux délégués mandatés par des entreprises privées du port de Papeete.

L'exposé sur le Marquesas Fisheries Project a suscité un déclic dans nos esprits. Le PDEM serait définitivement rangé dans les placards de la CODIM à Atuona si le principe d'un partenariat public-privé avec collaboration active de la communauté des pêcheurs serait rejeté par notre institution inter communale.

Sans être au bout de nos surprises, les deux délégués ont commenté leur lecture de notre festival de la culture Matavaa. En dévoilant que cet événement, s'il célébrait la beauté de nos traditions, de nos langues, de notre art culinaire, de nos savoir faire artisanaux uniques dans le domaine de la



sculpture, de la confection des couronnes de fleurs....il illustre surtout notre capacité à aller au delà de nos différences idéologiques, de nos clivages partisans pour se concentrer sur celles qui nous réunit : un "vivre" ensemble, un projet ensemble, un "construire" ensemble.

Persuadés de partager le même souci de créer de l'activité économique, les délégués ont appris que l'élaboration d'un projet ne pouvait ignorer des discussions sur ses visions et ses missions. Ces deux concepts si bien maîtrisés par nos voisins anglophones du Pacifique sont essentiels pour que les 3 partenaires, CODIM, entreprises privées, société civile marquisienne parlent la même langue, celle qui conduit à la culture du résultat.

Depuis le 11 février, une communication permanente avec nos partenaires du privé et avec nos pêcheurs locaux a engagé les maires dans un long processus de consultation rendu nécessaire par les enjeux de ce projet de pêche aux Marquises. Il a été documenté à l'essentiel. Il a été destiné à des Hauts Responsables de l'Etat en Polynésie française, à des Hauts Fonctionnaires au Ministère de l'Outre Mer à Paris, à un Conseiller spécial à la Présidence de la République française à l'Elysée, à un député du Parlement français, et à un sénateur de la 2^{ème} Institution de France.

Lors de nos rencontres en avril, en France, la CODIM n'a laissé en tout et pour tout qu'un unique message :

« ...que la Terre des Hommes ambitionne de devenir la Terre d'emplois productifs durables. »

Le président de la CODIM



Félix BARSINAS

ACCRONYMES ET ABBREVIATIONS

ADIE : Aide à l'initiative économique

CAGEST : Centre d'accompagnement en gestion

CCP : Compte courant postal

CODIM : Communauté de communes des îles Marquises

CPS : Communauté du Pacifique Sud

DCP : Dispositif de concentration de poissons

FAO : Food and Agricultural Organisation

FSPI : Foundation of South Pacific islands

GPS : Global positioning system

RSMA : Régiment service militaire adapté

MFP : Marquesas fisheries project

PAF : Police aux frontières

PDEM : Plan de développement économique des Marquises

SOFIDEP : Société financière de développement

ZEE : Zone économique exclusive



Sommaire

Preface	i
Accronymes et Abréviations.....	iii
Introduction.....	2
CHAPITRE I - Detail du projet	6
I.1 Préambule	6
I.2 Sa vision.....	6
I.3 Sa mission.....	7
I.4 Sa démarche	7
CHAPITRE II - Le descriptif du projet.....	10
II.1 Atuona : un port de pêche hauturière.....	10
II.2 Pêcher, c'est possible, hors la ZEE et jusqu'à Clipperton.....	10
II.3 Hiva Oa, choisi pour un premier temps.....	11
II.4 Toutefois, Atuona a des handicaps.....	11
II.5 Rendre plus attractive et performante la pêche côtière.....	12
II.6 Marquises : Terre d'emploi, donc d'avenir pour ses jeunes, ses familles et sa population, c'est notre leitmotiv.	12
II.7 Pourtant, des menaces pèsent sur nos responsabilités.....	12
II.8 Les marchés ciblés, le thon rouge labellisé frais.....	13
CHAPITRE III - Les grands équipements structurants et les structures d'accompagnement par île 16	
III.1 Un port de pêche protégé de la houle du nord	16
III.2 Un bâtiment de mareyage spécifique frais sur 2 niveaux : rez-de-chaussée et un étage	16
III.3 Une zone pour les équipements de carénage et d'avitaillement.....	18
III.4 Un aéroport international à Terre Déserte, île de Nuku Hiva	18
III.5 Tout concentrer à Nuku Hiva ou séparer l'activité de pêche de celle du carénage ? Enjeux de demain ?	19
CHAPITRE IV - Le partenariat public-privé.....	22



IV.1	La CODIM et son appui.....	22
A	Les responsabilités de la CODIM en relation avec l'Etat et la commune de Hiva Oa	22
a	en relation avec l'Etat.	22
b	en relation avec la Commune de Hiva Oa.	23
B	Les responsabilités de la CODIM en relation avec le Pays.....	23
C	Les responsabilités de la CODIM en relation avec le secteur privé.....	24
a	Un plan B en attendant l'exécution du projet MFP	24
b	Aider les entreprises et pêcheurs locaux motivés à exploiter dans les délais rapides les ressources.....	24
c	Commercialiser sur le marché local, régional et international.....	24
D	Les responsabilités de la société civile	25
IV.2	Les entreprises privées de Papeete : des outils maîtrisés par leurs propriétaires.....	26
IV.3	Les contributions de la communauté des pêcheurs marquisiens : cap sur la pêche côtière .	30
A	La société civile des pêcheurs : accompagnée ou abandonnée ?	30
B	Ses moyens de stockage	30
C	Une Organisation de la société civile : pour faire quoi ?	32
a	Documenter ses activités sur fiches ou sur interview pour mieux connaître la ressource	32
b	Accepter la transparence.....	33
c	Impliquer tous les actionnaires dans l'élaboration d'un 4 ^{ème} plan	33
d	Un début de professionnalisation avec la tenue d'écritures comptables	33
e	Des registres comptables pour gratifier son dur travail	34
f	Une rencontre des actionnaires après 3 plans pour prendre de nouvelles directions	34
g	Les impacts : des entrepreneurs sûrs de leur avenir et de leur place dans la société marquisienne.	35
CHAPITRE V - Les plans stratégiques		38
V.1	Le Plan stratégique de la CODIM 2017-2025.....	38
A	Des relations solides pour durer.....	38



a	Avec l'Etat, des accords pour un aéroport et l'avitaillement de Clipperton.....	38
b	Avec le Pays, un bâtiment de Mareyage, des équipements divers.....	39
c	Avec le secteur privé, des thoniers dans la ZEE, le mareyage en activité.....	39
d	Avec les pêcheurs côtiers, un suivi régulier de leurs activités.....	40
B	Du 1 ^{er} plan : 2017-18-19	40
C	Du 2 nd plan : 2020-21-22.....	41
D	Du 3 ^{ème} plan : 2023-24-25	41
V.2	Le Plan stratégique de la Société Civile 2017-2025	42
A	Le 1 ^{er} défi : se donner l'envie de travailler ensemble	42
a	Déclarer et consolider le réseau	42
b	Promouvoir les initiatives du réseau aux Marquises, dans le pays et le Pacifique	42
c	Sensibiliser sur les pratiques de pêche durable.....	43
d	Faciliter la commercialisation du thon frais.....	43
B	Le 2 nd défi : la formation pour acquérir des connaissances nouvelles.....	44
C	Du 1 ^{er} plan : 2017-18-19	44
D	Du 2 nd plan : 2020-21-22.....	45
E	Du 3 ^{ème} plan : 2023-24-25	45
	Conclusion	48
	Les remerciements des auteurs	49





INTRODUCTION

Démocratie participative, bonne gouvernance, redevabilité et transparence sont des mots d'une coquille vidée de bon sens s'ils n'étaient pas le fil conducteur de tout projet de développement censé apporter de l'activité à une population, à ses foyers familiaux, à ses jeunes aux besoins multiples.

Le zonage de pêche retenu par le Marquesas Fisheries Project fait apparaître 3 périmètres. Le premier couvre la zone comprise entre les côtes des îles et les 12 à 20 miles au large de ses îles. Elle serait dédiée aux embarcations de type bonitiers et Poti Marara. Au delà, entre 12-20 miles et 200 miles, des thoniers de 13-14 m organiseraient des campagnes de 3 à 4 jours de pêche avant de décharger leurs cargaisons au bâtiment de mareyage à Atuona. Entre 100 et 200 miles dans la ZEE de la Polynésie française et à l'extérieur des 200 miles, donc dans les eaux internationales jusqu'à Clipperton, cette zone serait accessible et réservée à des bâtiments d'un autre rang : les surgélateurs de plus de 40 m.

Ces 3 zones couvrent des superficies immenses et leur gestion en termes de contrôle des volumes de poissons capturés relève de la complexité. Pour parer au mieux à l'exercice de cette lourde responsabilité, Marquesas Fisheries Project a opté pour un partenariat public-privé avec une coopération active de la communauté des pêcheurs de ses îles.

L'image d'un thonier accosté au port de pêche de Papeete est dans toutes nos têtes. A hauteur de la cabine réservée à sa navigation et munie de tous les appareils appropriés (GPS, sextants, accès satellite....) le capitaine à bord a en face de lui et avec accès sur l'avant de son bateau une large baie vitrée divisée en 3 compartiments de superficie égale : le 1^{er} est celui de la CODIM, le 2^{ème} des entreprises privées et enfin le 3^{ème} de la société civile.

Le capitaine a, donc, une vue très large sur la mer qui l'entoure et il ne peut ignorer que la CODIM a ses propres responsabilités, qu'elles assument en relation avec l'Etat français, avec le Pays et avec l'Europe. Elles diffèrent de celles des entreprises privées plus tournées vers l'activité de pêche proprement dite, celle qui rapporte des revenus pour payer ses employés, ses impôts et pour prévoir ses nouveaux investissements de matériel. Les pêcheurs côtiers rompus aux moyens de navigation plus limités et à une autonomie restreinte, sont rôdés à des techniques de pêche plus traditionnelles.

Le domaine d'intervention de chacune de ces 3 entités ne doit pas faire oublier à leurs acteurs que l'originalité du MFP est de se dissuader eux-même de leurs capacités d'avoir la même vision pour l'avenir des Marquises et d'adhérer pleinement aux mêmes missions que leur a assigné ce projet de pêche. Ces visions et missions ont été placées dans notre structure au sommet du thonier. Là, des appareils captent des messages provenant des satellites pour leur fournir des indications, ô combien utiles, sur la position géographique des bancs de poisson sur leur écran. Ces techniques sont capables de situer exactement leur thonier en plein océan.

« Un bateau qui pêche bien est un bateau qui ne tombe pas en panne ». L'entretien du moteur du bateau, son approvisionnement régulier en huiles de tous genres, en gas oil, son nettoyage régulier sont essentiels à ce bon fonctionnement. C'est, bien sûr, le personnel d'exécution au secrétariat d'Atuona, dont uniquement un contrat à durée indéterminée et deux à durée déterminée. Compétent et qualifié, ce personnel a une charge lourde de travail et, c'est sûr, il a besoin d'être étoffé et d'être assisté d'un bureau d'études et d'autres partenaires. La capacité de ce moteur à affronter les houles du nord doit être renforcée par le recrutement d'assistants qualifiés.



Pour ne pas chavirer, tout thonier a besoin d'une quille sous l'eau. Sa fonction est de maintenir à flot ce navire. La démocratie participative a longtemps conduit les défenseurs du projet à consulter les responsables des 3 secteurs : public, privé, société civile. Avec la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité, elle est déterminante pour que la répartition des rôles de chacun des secteurs soit comprise par leurs responsables. La démocratie participative, c'est en quelque sorte une garantie pour naviguer. Et pas seulement l'eau, l'avitaillement en nourriture que les marins trouveront à bord du bateau est crucial. La démocratie participative, « un bateau qui pêche bien, c'est un bateau qui revient à quai avec beaucoup de pièces. Le nombre de poissons pêchés compte plus que leur poids total. » Elle est exigeante parce qu'elle est permanente, parce qu'elle ne doit pas s'arrêter de guider les décisions prises par les leaders des 3 blocs.

L'Institution qui garantit le bon fonctionnement de tous ces rouages doit refléter cette quille si essentielle à tout armement. C'est donc GA.MA VISION & ADVOCACY, une société de prestation de services qui a été mise en place en avril 2016. Elle associe 2 polynésiens titulaire d'un doctorat en aménagement du territoire de l'université de Bordeaux III pour l'un, et de l'université de Paris à la Sorbonne, en gestion et finances pour l'autre. Leur expérience en matière de montage et de gestion de dossiers, de planification, de conseil et d'assistance technique est non seulement reconnue dans le Pays mais aussi en France, en Europe et dans la région Pacifique.

Bonne pêche à tous.



Chapitre I

Détail du Projet



CHAPITRE I - Detail du projet

I.1 Préambule

La CODIM développe ses activités sur 6 îles habitées des Marquises. Réputées pour leurs agrumes (citrons, oranges, mandarines, pamplemousses), leur coprah, leurs noni et leurs fruits (mangues, bananes...), les communautés sont aussi reconnues pour leur agilité dans le travail du bois, de la pierre et de la confection des couronnes.

La force des Marquises, c'est indéniablement cet esprit de travailler collectivement. La Communauté des Communes des Iles Marquises reflète cette capacité à répondre à des défis communs. Le récent « *Matavaa* », le festival des arts des Marquises de 2015 à Atuona, illustre leur formidable envie de célébrer ensemble la joie du partage.

Dans un tout autre registre et non des moindres, l'océan qui les entoure regorge de thon rouge « *big eye, yellow fin* » à tel point qu'avec les Maldives, les Marquises sont les îles les plus riches en gros thons, big eye.

Les ménages de pêcheurs pratiquent une pêche traditionnelle et utilisent des quantités relativement faibles de capital et d'énergie, des navires de pêche relativement petits, effectuent des courtes sorties de pêche, à proximité du littoral et travaillent principalement pour la consommation locale. Ceci correspond, à la lettre, à la définition de la pêche artisanale selon la Food and Agricultural Organisation (FAO). Ces ménages sont soucieux de la conservation des ressources et, surtout, évitent la surpêche, en retournant à la mer les poissons de petite taille.

Pour toutes ces communautés et pour la CODIM, il leur reste un challenge majeur pour éviter l'exode vers Tahiti et fixer leurs jeunes dans leurs vallées : c'est l'emploi durable qui, seul, peut leur procurer des revenus réguliers pour une installation définitive chez eux, sur leurs terres.

I.2 Sa vision

- Que les ménages de pêcheurs y compris les femmes, les jeunes, les groupes religieux, les habitants souffrant d'handicaps divers et leurs familles soient capables de contribuer à leur propre développement, d'améliorer celui de leurs familles, de leurs villages, de leurs vallées et de leurs îles respectives,
- En générant des revenus économiques propres,
- En favorisant la création d'emplois locaux,
- Et en participant à un développement endogène de leurs villages.



I.3 Sa mission

- Est d'accompagner les bénéficiaires ciblés en vue d'achever la vision,
- En leur fournissant des opportunités de compétences nouvelles,
- En leur facilitant l'accès à des financements de leurs propres équipements et, de manière plus générale, à l'achat de matériaux plus performants,
- Et en ravitaillant les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux nouveaux.

I.4 Sa démarche

- Vise à renforcer la capacité des pêcheurs marquisiens à procéder à une pêche quotidienne correspondant à un plan de campagne défini et accepté par l'ensemble des acteurs impliqués, à les former à une meilleure gestion administrative, financière et comptable de leurs gains et, plus généralement, à les faire adhérer **aux principes fondamentaux de la transparence et de la bonne gouvernance**.
- Vise à les équiper de « *poti marara* » en aluminium de 8 m pouvant les autoriser à exercer leur activité une journée entière.
- Vise à les motiver à pratiquer la capture des « *yellow fin* » au large des côtes de leurs îles respectives et celle des « *big eye* » à plus de 200 m de profondeur.
- Vise à mettre à leur disposition **des Dispositifs de Concentration de Poissons** en des lieux connus des services publics de la pêche et des anciens pêcheurs des îles Marquises.
- Vise à commercialiser vers des marchés régionaux (Hawaii...) et des marchés internationaux (USA, Europe, Japon...) les produits marquisiens.

Le thon rouge : une ressource à portée de mains marquisiennes

- La réglementation internationale sur le commerce du thon rouge bénéficiant du label frais est sans équivoques. Elle impose un délai impératif de 10 jours entre la capture du thon dans l'océan et sa vente sur le marché de destination, à l'extérieur des Marquises, que cela soit à Hawaii, aux USA, au Japon ou en Europe.
- Il est impossible de respecter ce délai si les bateaux acheminent leurs prises depuis les Marquises jusqu'à Papeete (entre 8 et 10 jours).
- En conséquence, il importe que, pour l'exportation de produits finis ou semi-finis issus du thon rouge, les bateaux de 13 à 24 mètres initialement destinés à la vente de thons labélisés aient leur port d'attache et d'exportation dans une île de la zone de pêche aux Marquises.



- Du fait de la réglementation en place, la possibilité d'exporter du thon frais, c'est exclusivement la voie aérienne d'une île qui dispose d'une piste de 1800 m et d'un port doté d'une infrastructure de mareyage.
- En d'autres termes, la CODIM n'est-elle pas confrontée à un dilemme de taille ? Va-t-elle abandonner le privilège de la pêche dans la ZEE à des armements étrangers, ou alors organiser la filière et ses divers professionnels, ses ménages de pêcheurs les plus fragiles à tirer un maximum de profits pour le bien de la collectivité des Marquises ?



Chapitre II

Descriptif du Projet

CHAPITRE II - Le descriptif du projet

II.1 Atuona : un port de pêche hauturière

MFP défend l'idée que les îles Marquises puissent disposer d'une infrastructure portuaire capable d'abriter sur ses terre-pleins des constructions qui stockent des produits finis prêts à l'exportation sur des marchés extérieurs. Il est le plus proche des Marquises, l'archipel des îles Hawaii est le marché d'exception à portée d'avion.

Les pêcheurs marquisiens des 6 îles approvisionnent en thons rouges frais dans des contenants appropriés le port de pêche de leur propre île (exemple de Ua Pou : Hakahau, celui de Nuku Hiva : Taiohae, Vaipae à Ua Huka, île qui dispose à elle seule 3 chambres réfrigérées).

Deux navires de 20 à 25 tonnes sont chargés de ramasser les poissons fournis par les pêcheurs des 6 îles aux points de regroupement pour les acheminer à Hiva Oa. Les points de regroupement disposent de chambres froides mises à la disposition des pêcheurs.

Hiva Oa dispose d'excellents réseaux hydrauliques, d'énergie et routiers. Des bâtiments capables de réceptionner les glacières (icebox) puis de conditionner leur contenu, en vue d'une exportation dans des délais imposés par le label frais sont nécessaires. Les opérations de mareyage dotées de la certification HACCP (*Hazardous Analysis Critical Control Point*) incluent ceux de filetage, d'étêtage et d'équeutage puis de contrôle de la qualité, de la température selon les besoins des acheteurs régionaux et internationaux. Un effort particulier sur la traçabilité du produit emballé et exporté renseigne sur l'origine géographique exacte de sa provenance, sur la date de sa prise et sur l'identité de son pêcheur. Un packaging approprié complète le bout de la chaîne de conditionnement à sa sortie des bâtiments.

Un 1^{er} bâtiment de mareyage situé le plus proche d'un quai qu'il reste à aménager à Atuona est un impératif que la CODIM a pris en compte.

II.2 Pêcher, c'est possible, hors la ZEE et jusqu'à Clipperton

Une première flottille de 10 navires de pêche spécialisés en frais d'une longueur de 13 à 24 mètres est chargée de capturer les thons uniquement dans la ZEE. Les prises sont acheminées à l'infrastructure portuaire de mareyage, en l'occurrence à Atuona, dans un 1^{er} temps. C'est à Taiohae, qu'il est envisagé ensuite de construire le second bâtiment.

Pour la compléter, 2 autres thoniers de 40 m équipés en surgélation, d'une autonomie de 4 mois, travailleront non seulement dans les eaux de la ZEE (au delà de 100 miles) et iront bien au-delà de la ZEE, jusqu'à envisager de naviguer 7 jours et pêcheront dans la ZEE de Clipperton, territoire français. Des infrastructures d'accompagnement sont nécessaires à Atuona pour cela.



II.3 Hiva Oa, choisi pour un premier temps

- En plus des équipements portuaires existants d'une très grande facilité d'exploitation, l'île dispose de très bons réseaux hydrauliques, d'énergie et d'accès routiers.
- Une baie abritée par une digue de protection fiable dispose d'un quai accessible à l'Aranui et d'un hangar portuaire.
- Une proximité de l'aéroport, seulement située à 5 km du port. Toutefois sa longueur de 1644 m ne permet pas l'atterrissage d'avion de type Hercule pour l'expédition sur les marchés extérieurs. Cette distance de décollage convient à des appareils de type Empraer ERI-170. Mais cet avion ne permet de transporter jusqu'à Hawaïi que 6 tonnes de poisson par vol, ce qui est dommageable au rendement économique du projet.
- Hiva Oa offre une situation géographique plus centrale que Nuku Hiva, à 150 km plus au nord.

II.4 Toutefois, Atuona a des handicaps

- Une piste d'aviation trop courte à l'aéroport d'Atuona, d'une part et un manque de bâtiments pour la conservation des poissons avant leur transport dans les avions, une fois les colis soumis à un contrôle sanitaire et à celui de la douane.
- Une zone portuaire qu'il reste à aménager pour en faire une base de pêche semi-industrielle outillée d'installations techniques nécessaires à l'approvisionnement des thoniers en carburant, glace, outillage d'entretien...
- L'inexistence d'un centre de mareyage et d'une unité de conservation et de transformation du poisson (pour plus de détail, se reporter aux pages 65 et 66 du plan de développement économique et durable 2012-2027)



II.5 Rendre plus attractive et performante la pêche côtière

Année 2014	Polynésie française	Marquises
Pêche hauturière	62 unités	
Thons frais	36	
Thoniers mixtes	26	
Production	5390 tonnes	Dont 1100 tonnes estimées
Pêche côtière	448 unités	
<i>Poti marara</i>	403 (2927 tonnes)	
Bonitiers	45 (568 tonnes)	
Production	3495 tonnes	

En Polynésie, pendant que 100 tonnes sont pêchées par les thoniers, ce sont 64 tonnes que les *poti marara* rapportent sur leurs quais pour une consommation locale.

II.6 Marquises : Terre d'emploi, donc d'avenir pour ses jeunes, ses familles et sa population, c'est notre leitmotiv.

- Une réappropriation par les Marquisiens de ressources aujourd'hui pillées par de l'armement asiatique.
- Des revenus économiques garantis pour des marins marquisiens et leurs familles.
- Un esprit et une culture d'entrepreneuriat ouvert à des habitants d'un archipel éloigné.
- Des opportunités de commercialiser des produits locaux à l'extérieur.
- Des bénéfices sociaux : maintien des populations dans leurs îles, autosubsistance... sont cruciaux pour le maintien dans leurs îles respectives. MFP donne à ces ménages une place à part dans ses développements futurs.

II.7 Pourtant, des menaces pèsent sur nos responsabilités

- La présence de navires plus performants à pavillon asiatique en activité hors de la ZEE. Leurs activités sont-ils contrôlables ? Ne s'incrument-ils pas dans la ZEE ?



- La faiblesse des soutiens financiers d'origine gouvernementale et des compétences limitées pour la recherche de financements régionaux et internationaux.
- La méconnaissance des stocks existants de plus en plus sujets à des convoitises étrangères.
- La difficulté des pêcheurs locaux à une plus grande professionnalisation de leurs métiers, particulièrement dans les domaines du traitement du poisson, de la sécurité en mer, de l'hygiène, la gestion... Depuis 3 ans, les demandes de formation aux permis côtiers adressées aux services compétents à Papeete par les pêcheurs de Ua Huka n'ont jamais reçu de réponses.
- La diminution en poids et en qualité du stock de poissons.
- L'effondrement des marchés extérieurs et la compétition sur les mêmes marchés avec des pays à coûts de production moindre...
- Le *yellow fin* brunit plus vite, 3 jours après sa capture, que le *big eye*.

II.8 Les marchés ciblés, le thon rouge labellisé frais

MFP a ciblé les besoins en thon rouge labellisé frais en priorité. Les plus de 20 kg seront destinés entiers à l'exportation. Les mareyeurs installés à la base de pêche de Papeete, dans un premier temps, puis ceux qui auront rejoint celle d'Atuona ont cette responsabilité.

Les mareyeurs conditionnent les thons rouges, les traitent en respectant les prérogatives du Plan HACCP (hazardous analysis critical control point) dont la conformité est garantie par Biodax.

Les objectifs ont été fixés au départ de 1500 tonnes. Les prises proviennent essentiellement de la ZEE. Dans un second temps, ils seront portés au double du tonnage initial avec l'entrée en exploitation des navires de 13-14 m.

Toutefois, il est crucial que ses préoccupations de commercialisation englobent les autres espèces de poissons : espadons, mekas, saumons des dieux, *mahi mahi*...et qu'une transformation sous forme de fumage (thon de moins de 20 kilos, espadons, ...) soit envisagée.

Il serait une erreur fatale à l'activité de pêche si ces acheteurs ne s'approvisionnent qu'en thon rouge et s'il était interdit aux pêcheurs côtiers de fournir de l'espadon, du tazar...Il est de leur ressort de trouver des débouchés sur les marchés étrangers.





Chapitre III

Les Grands Equipements Structurants et les Structures d'Accompagne ment par Île

CHAPITRE III - Les grands équipements structurants et les structures d'accompagnement par île

III.1 Un port de pêche protégé de la houle du nord

- Un quai de débarquement du poisson stocké dans les cales des thoniers de 14 m.
- Un quai d'accostage d'une longueur de 90 m au moins pour des thoniers de 13- 14 m de long mais aussi pour des thoniers de 17 m ainsi que pour des bateaux de transports de plus grand gabarit, 40 m.
- Un quai de mouillage ou un ponton flottant pour les thoniers une fois avoir débarqué leurs marchandises ou à défaut les thoniers peuvent être amarrés à des corps morts dans une baie abritée.
- Une plate-forme facilitant le débarquement manuel ou alors par le biais de grues, des marchandises des cales jusqu'aux glacières de 300 à 1500 L de contenance, propriétés de la société de mareyage. Cette plateforme doit couvrir un périmètre de 2000 m² pour permettre non seulement la manutention mais aussi l'usage d'élévateurs. La circulation d'un camion frigo pour transporter les produits transformés en direction de l'aéroport est une nécessité, si un Casal était mis à la disposition par l'armée française. Cette plateforme doit également servir d'espace de lavage des bacs.
- Un périmètre de la plateforme d'une surface de 80 m² est impératif pour 1 tour à glace.
- Enfin, un dépôt d'hydrocarbures (carburant et fuel) est un impératif. Un centre d'avitaillement (eau, carburant, appâts...) complète le tout.

III.2 Un bâtiment de mareyage spécifique frais sur 2 niveaux : rez-de-chaussée et un étage

A la réception des marchandises débarquées, un bâtiment de mareyage entièrement réfrigéré, là où le poisson est traité, couvre 450 m² et dispose :

Au rez-de-chaussée, d'une extrémité du bâtiment à l'autre,



- Une salle de 100 m² réfrigérée à 0°C destinée à la réception des produits pour les thons de plus de 20 Kg et séparant les thons des autres espèces.
- Une salle de 150 m² de conditionnement direct pour l'international et à sa proximité un emplacement de 20 m² pour un congélateur rempli de sacs transparents et de sacs bleus (*ice bag*). Les poissons entiers uniquement de plus de 20 kg débarrassés de leurs têtes et de leurs queues sont soumis à l'examen de qualité des contrôleurs de qualité, dits graders, lesquels affectent à chacun d'entre eux une cotation de qualité. Une première fois pesés individuellement, les poissons par 2 ou 3 sont recouverts d'un film plastique transparent et posés dans des cartons. Avant leur fermeture, ils sont recouverts de glace spécifique.

Ces cartons disposent sur une des faces des informations sur le poids des pièces mises à l'intérieur (pour chaque thon, une fiche cartonnée renseignant son poids est glissée dans ses entrailles), leur cotation en qualité, le poids net de chaque pièce et le poids brut de l'emballage avec son contenu).

Le bout de la chaîne est celui de leur transport sur palette plastique par camion frigo jusqu'au port de Papeete par bateau réaménagé à cet effet. Dans l'optique d'un Casal, le camion frigo acheminerait à l'aéroport.

- Une salle de filetage de 150 m² pour traiter les thons de moins de 20 Kg et les autres espèces de poissons. Ces marchandises non retenues à l'export rejoignent le circuit de la transformation de type fumage, ou celui de la conservation dans de l'huile alimentaire, ceci pour l'écoulement sur le marché local.
- A hauteur de son milieu, face au quai d'accostage des thoniers, entre les deux extrémités, une occupation au sol par les usagers permanents des locaux de traitement et de conditionnement prévoit plusieurs compartiments.
- La salle de préparation du personnel est constituée d'armoires où sont conservés les vêtements spécifiques aseptisés : combinaisons plastiques, bottes, masques, gants, capuches transparentes que ce personnel enfle obligatoirement avant tout début d'activité dans les salles réfrigérées. Une fois utilisés, ces vêtements font l'objet d'un nettoyage très strict.
- Le coin toilettes et salle de bains pour l'aisance de ce personnel est un impératif tout autant qu'un coin cuisine rudimentaire pour l'amélioration matérielle de leurs conditions de travail.
- Sur la partie arrière du bâtiment, principalement consacrée à l'option du fumage, l'extrémité correspondant à la conservation des emballages destinés aux camions frigorifiés, une chambre froide négative est envisagée pour les appâts et les sacs plastiques congelés (transparents et bleus) nécessaires à la bonne conservation des poissons dans les cartons d'export.

Au 1^{er} étage du bâtiment

- Un usage principalement administratif avec une réception équipée d'un standard-téléphone fax, d'un ordinateur portable et d'un photocopieur.



- Les bureaux pour un mareyeur (pour sa comptabilité, son secrétariat, ses équipements informatiques, ses archives...), pour les services administratifs du Pays (Direction des ressources marines, phytosanitaire, douanes,...) et de l'Etat (Police aux frontières...), pour les sociétés sous-traitantes, les entreprises de navigation...
- Une salle de réunion polyvalente pouvant servir à des séances de Conseil d'administration, à des formations polyvalentes pour le compte de la société civile (passage du permis bateau par la Direction des affaires maritimes, permis de conduire sur route,...) ou d'autres structures (le MRCC pour la sécurité en mer, l'école de formation des mareyeurs de Polynésie....), à l'accueil de visiteurs et sur ses murs le règlement intérieur (dispositions en matière de sécurité).
- Des sanitaires et une kitchenette.
- Une salle de stockage des emballages, des cartons vides, des sacs plastiques nécessaires à la glace, des rouleaux de films....

III.3 Une zone pour les équipements de carénage et d'avitaillement

- Un slip pour permettre la sortie de mer des bateaux de pêche.
- Une grue sur roues, un élévateur de bateaux pour porter hors de l'eau et sur sangles le thonier, le déplacer sur les terre-pleins dédiés à leur stationnement.
- Un entrepôt industriel à vocation polyvalente, atelier couvert pour procéder à des travaux de soudure, de fabrication de pièces, de colmatage d'avaries et de réparations des coques...complété par un atelier voué à l'entretien, à la maintenance, la réparation de matériel du froid (tour à glace, machines à glace, climatiseurs des salles réfrigérées du bâtiment de mareyage) par des spécialistes du froid.
- Un pôle d'avitaillement en carburant (fuel et essence, eau...)
- Une zone de carénage ouverte aux yachts. En 2015, les Marquises ont accueilli 397 voiliers et restent les 1^{ères} îles à accoster avant de rejoindre Tahiti.
- Un atelier de réparation des moteurs hors-bords pour *poti marara*, bonitiers en exercice.
- Un atelier de fabrication de *poti marara* et de réparation des coques.

III.4 Un aéroport international à Terre Déserte, île de Nuku Hiva

- Les travaux d'extension de la piste existante. D'une longueur de 1826 m à l'heure actuelle, elle devrait être d'une longueur de 3500 m pour pouvoir accueillir des avions cargos de type Embaer.
- Apparemment, deux aéroports domestiques remplissent les conditions pour devenir des aéroports internationaux : Terre Déserte à Nuku Hiva et Atuona à Hiva Oa. Atuona pourrait



être écartée du fait des conditions climatiques, les vents en particulier, désavantageant toute tentative d'atterrissage d'avions cargos.

- Un bâtiment pour les services administratifs de l'Etat (Police aux frontières...) et du Pays (Douanes, Phytosanitaire, Direction des ressources marines...).
- L'aménagement d'un abri pour hangar frigorifique d'au moins 80 m³.
- Les travaux d'aménagement pour son accès par voie routière et pour améliorer les conditions de circulation des véhicules frigorifiques pour le transport des cargaisons de poisson conditionné.

III.5 Tout concentrer à Nuku Hiva ou séparer l'activité de pêche de celle du carénage ? Enjeux de demain ?

Option 1. Nuku Hiva : Aéroport international à Terre déserte et port de pêche et carénage à Taiohae. Cette option renforce le rôle central de Taiohae en qualité de capitale administrative des îles Marquises. Elle endosse du coup une nouvelle dimension : celle de capitale économique. Le projet Marquesas Fisheries Project a-t-il vocation à cumuler ces responsabilités uniquement dans ses mains ? En d'autres mots, ne risque-t-il pas de déséquilibrer davantage l'aménagement de l'espace marquisien ?

Option 2. Nuku Hiva : Aéroport international à Terre Déserte et Port de pêche à Haa Hopu, carénage à Papeete.

Option 3. Nuku Hiva, les infrastructures du port de pêche et à Hiva Oa, la zone industrielle du port de pêche aussi. En accueillant le carénage, Hiva Oa peut-elle renforcer sa fonction économique ? La concrétisation de cette option peut, avec le soutien fort du secteur privé et de la société civile, équilibrer la géographie économique des Marquises. L'option 3, si elle était retenue, conforterait la décision prise par les maires des Marquises réunis au sein de la CODIM d'installer son siège à Atuona.

Taiohae, capitale administrative et politique des Marquises et Atuona, capitale économique. Décidément, une dualité qui rappelle Wellington et Auckland en Nouvelle Zélande.

Option 4. Tant que l'aéroport de Nuku Hiva n'est pas un aéroport international, le poisson conditionné dans les centres de mareyage à Nuku Hiva et Hiva Oa seront acheminés vers l'aéroport international à Hao.





PHOENIX
PAÏËTE

P14003

Chapitre IV

Le Partenariat Public Privé

CHAPITRE IV - Le partenariat public-privé

Des responsabilités partagées par

- La CODIM constituée par les communes de Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka, Hiva Oa, Tahuata, Fatu Hiva et
- Le secteur des entreprises privées : les mareyeurs, les propriétaires de thoniers locaux, en association avec
- La société civile constituée par les ménages de pêcheurs marquisiens, leurs familles, leurs coopératives ...

Tous, soucieux de la préservation de leurs ressources halieutiques en vue d'une amélioration des conditions de vie de leurs familles, de leurs villages dans leurs îles.

IV.1 La CODIM et son appui

A Les responsabilités de la CODIM en relation avec l'Etat et la commune de Hiva Oa

a en relation avec l'Etat.

- i. Engager l'Etat sur l'extension de l'aéroport de Nuku A Taha pour le gratifier d'un rang d'aéroport international.
- ii. Engager l'Etat sur l'inscription au contrat de projet d'opérations portant sur l'activité de pêche (bâtiment, quai, tours à glace, machines à glace, ...)
- iii. Assurer que les Marquises soient le centre de ravitaillement des installations de l'Etat à Clipperton. Ainsi, les thoniers approvisionnent les scientifiques se relayant sur place, en victuailles ainsi qu'en denrées diverses et ont l'exclusivité de la pêche dans la ZEE de Clipperton. Les autorités mexicaines en sollicitant des quotas de pêche sur Clipperton ont accepté explicitement la souveraineté nationale française sur cet atoll.
- iv. Obtenir des accords pour les quotas de pêche évolutifs, à hauteur de 5000 tonnes au début puis en les augmentant au fur et à mesure des années.
- v. Obtenir l'agrément de Bercy à la défiscalisation améliorée pour les entreprises privées.



- vi. Inscrire les formations de marins, de mécaniciens, de capitaines de bateaux au GSMA de Atuona à Hiva Oa au profit des jeunes marquisiens.

b en relation avec la Commune de Hiva Oa.

Garantir le bon fonctionnement des voiries, réseaux divers et la sécurité des établissements classés.

B Les responsabilités de la CODIM en relation avec le Pays

- i. Obtenir à tout prix au niveau du Gouvernement du Pays et de l'Assemblée de Polynésie la délégation de compétence en matière de Pêche.
- ii. L'affectation des emprises foncières nécessaires (aéroport, port, abris pour machines à glace, de production et stockage de glace...) sur toutes les 6 îles à la CODIM.
- iii. La délivrance des permis de terrassements, des autorisations de travaux immobiliers pour les bâtiments relevant du public et les établissements classés.
- iv. La délivrance des licences pour l'ouverture de stations de gasoil (pour thoniers) et d'essence (*poti marara*) après appel d'offres des sociétés Mobil, Total, Shell.
- v. L'installation de Dispositifs de concentration de poissons (DCP) au large des îles en concertation avec les pêcheurs.
- vi. L'accès aux financements de la SOFIDEP, en particulier au prêt de développement (avantages : pas d'hypothèque, pas de nantissement de gage, pas de caution pour l'emprunteur) pour les entreprises ayant plus de 3 ans d'existence. Il est indispensable qu'une visite, plus une session de formation par des agents du SOFIDEP procurerait aux pêcheurs côtiers une prise en compte de leurs obligations de remboursement.
- vii. Le soutien du pays à de la coopération avec l'Agence des pêches du Forum du Pacifique basée à Suva, Fiji.
- viii. Le même soutien avec la Division des Ressources Marines basée à Nambua (Fiji) de la Communauté du Pacifique Sud (Nouméa) non seulement pour une prise en compte des développements futurs de MFP mais aussi pour solutionner le problème des thons rouges qui 3 jours après avoir été pêchés brunissent.
- ix. Un centre de formation aux métiers de la mer aux Marquises en soutien aux activités de pêche en haute mer (maintenance nautique, sécurité en mer, hygiène, gestion, sessions de passage de permis de bateaux...)



c Les responsabilités de la CODIM en relation avec le secteur privé

La CODIM développe des efforts pour rechercher des alternatives.

a Un plan B en attendant l'exécution du projet MFP

- i. Sur Atuona (ou Taiohae), un premier bâtiment de mareyage opérationnel sur une parcelle de 1000 m² dont 450 pour le bâtiment, le reste pour le parking et la manutention. La construction sur les plateformes portuaires est presque impossible. La construction sur terrain privé peut être envisagée.
- ii. Transfert du matériel disponible de Hao aux Marquises (tables inox pliantes pour filetage, machines à glaçons, équipements sanitaires, citerne d'eau.....
- iii. Acheminement du poisson une fois conditionné depuis Atuona jusqu'à Papeete par :
 - Option 1 : par voie maritime avec des ferrys de type Aremiti
 - Option 2 : voie aérienne avec possibilité d'utiliser un avion-cargo Casal, capable de transporter 12 tonnes en 4 h de vol des Marquises à Papeete.
 - Option 3 : transport des poissons depuis Atuona jusqu'à Hao aux Tuamotu par bateau dimensionné à cet effet, puis acheminement par voie aérienne jusque sur les marchés extérieurs.

b Aider les entreprises et pêcheurs locaux motivés à exploiter dans les délais rapides les ressources.

- i. Recrutement de la main d'œuvre (préférence donnée au recrutement de marins marquisiens) en association avec la CODIM et la Commune choisie pour y être implantés les équipements portuaires et de transformation.
- ii. Prospection auprès des sociétés propriétaires existantes de bateaux pour une intégration au projet MFP.
- iii. Implantation des abris de machines à glace et de stockage (salle réfrigérée entre 0 et -5 degrés) sur des parcelles dans différentes îles.
- iv. Entreprise de construction de *poti marara* selon le modèle Coco Deane ou autres, à installer à Atuona ou Taiohae.

c Commercialiser sur le marché local, régional et international.

- i. Commercialisation des poissons non retenus pour l'exportation (thons de – 20 kg et autres variétés, espadons, *mahi mahi*, meka, saumons des dieux) sous forme de produits transformés, après filetage et fumage, sur le marché local et territorial.



- ii. Les thoniers pêchent 3 jours, les *poti marara* plus souvent. Les prises sont stockées dans les abris de machines à glace, de stockage. Puis, ces prises sont conditionnées à Atuona.
- iii. Transport par voie maritime du poisson conditionné (vidé et équeuté) labélisé frais depuis Atuona jusqu'au port de Papeete en 2-3 jours, puis acheminé par camion frigo à l'aéroport de Tahiti Faaa.
- iv. Expédition des colis de poisson par Air Tahiti Nui (1 vol quotidien) et autres compagnies aériennes sur le marché international USA et Europe et par Hawaii air line sur Honolulu.
- v. La traçabilité du produit est garantie par son étiquetage et son packaging.

D Les responsabilités de la société civile

Les pêcheurs et leurs familles, ce sont eux, les bénéficiaires prioritaires du projet

- i. 3 années d'initiatives dédiées à la mise en place d'une institution de la société civile reconnue par la CODIM avec des représentations dans les 6 îles habitées des Marquises, la tenue d'ateliers vouées à la gestion administrative et financière centrée autour du renforcement des capacités et la réalisation de bonnes attitudes à travailler ensemble.
- ii. 3 années d'initiatives à prendre pour porter le MFP sur la liste des préoccupations des différents programmes de la Division des ressources marines de la CPS de Nambua et d'intégrer les pêcheurs marquisiens à la liste des bénéficiaires de leurs divers programmes.
- iii. 3 années d'échanges avec la Fondation des peuples du Pacifique basée à Suva pour inscrire les Marquises sur la liste de leurs pays et ainsi ouvrir les portes des bailleurs de fonds de la société civile agissant dans la région Pacifique.

Cultiver la bonne gouvernance, la redevabilité et la transparence, c'est prendre la voie du succès

- i. Mettre en place une coordination administrative jointe, avec dans son conseil de direction de membres ainsi répartis : le collège des représentants de la CODIM, celui de la société civile, celui du secteur privé des mareyeurs et propriétaires des thoniers, avec possibilité d'inviter des délégués de la division administrative de l'Etat et du Pays. Son secrétariat sera assuré par la CODIM et un(e) coordinateur (ice) nommé(e) par son conseil communautaire.
- ii. Établir le 1er plan stratégique courant 2016 à 2019 avec la contribution des 3 collèges, en évaluer annuellement les résultats par la publication d'un rapport annuel d'activités pour rendre compte des progrès accomplis par domaines de concentration stratégique.
- iii. Procéder à l'organisation d'une rencontre de tous les actionnaires de MFP avant de démarrer le 2d plan stratégique, avec la participation de facilitateurs de la région Pacifique.



IV.2 Les entreprises privées de Papeete : des outils maîtrisés par leurs propriétaires

i. Qui sont-ils ?

Société d'armement propriétaires de bateaux assurant le transport de marchandises et des personnes, disposant de leurs propres ateliers de réparations diverses, employant du personnel qualifié non seulement à bord de leurs bateaux mais aussi dans leurs ateliers. Ces sociétés sont aussi prêtes, dans des délais très courts, à changer d'activité et de passer de l'activité de transport de personnes à celui de la pêche au large.

Société à vocations multiples (Ocean Product) : armement de thoniers, activité de mareyage, activité de traitement et de conditionnement du poisson, activité d'importations de produits de la mer et d'écoulement sur le marché local de plats préparés, capacité d'acheter du poisson pêché par les thoniers des sociétés concurrentes. Une société qui dépasse 1 milliard de chiffres d'affaires et est assujéti à un contrôle d'un commissaire aux comptes. Pour ce cas-ci, c'est une société internationale KFNG des USA qui a été choisie.

ii. Que pêchent-ils et où ?

Du thon tropical à chair rouge, de l'espadon, du meka, du mahi mahi, du saumon des dieux.... Dans une zone entre les Tuamotu et les Marquises, à l'intérieur des limites des 200 miles et dans des zones de pêche riches en nutriments et en planctons.

iii. Et avec quels moyens ?

Des thoniers avec des glacières et des palettes neuves en parfait état de stockage au moment de la débarque, des salles d'un bâtiment de mareyage, un parc de camions frigo, du personnel local très qualifié, un carnet de commandes sur le marché local et le marché extérieur, une comptabilité soumise à une vérification comptable par un cabinet d'experts internationaux.

iv. Leurs moyens de débarque et de stockage

Un quai de débarquement de leurs poissons depuis les cales des thoniers jusqu'au quai de Papeete, à proximité du bâtiment de mareyage export. Ce quai est aussitôt nettoyé à base de détergent au chlore, une fois les opérations de débarque effectuées.

De nombreuses glacières renforcées pour y stocker, jusqu'à 10 pièces, les pièces de plus de 30 kg destinées à l'export et au conditionnement et de nombreuses palettes plastiques à un niveau et à même le sol et sur lesquelles sont posées les poissons de moins de 30 kg.

Des élévateurs qu'ils louent à la S3P pour déplacer les palettes de poissons une fois pesées par la S3P (société associant la CCSIM et d'autres actionnaires) de la proximité du thonier au périmètre de la balance, et de la balance au terre-plein où sont déposés les palettes une fois posées. Cette opération est facturée 5 FCP par kg transporté, au mareyeur.

De 3H du matin à 7H30, c'est le temps imparti au mareyeur pour connaître le nombre de pièces pêchés et leur poids et s'il peut évaluer si la campagne a été bonne ou moyenne.



Leur propre élévateur pour déplacer les palettes pesées jusqu'au bâtiment de mareyage loué au mareyeur. Là, deux chambres réfrigérées à 0°C sont réservées à leur stockage, l'un pour l'export et l'autre pour le marché local. Les poissons entiers sont suspendus à des barres inoxydables.

v. Du personnel local professionnalisé : à bord des thoniers et à la débarque

L'équipage des thoniers :

Tous des locaux, du capitaine jusqu'au chef mécanicien, en passant par les marins et les apprentis. Pour une campagne de 15 jours, 5 membres d'équipage sont nécessaires.

Ils sont rémunérés en fonction de la réussite de la campagne dont la durée varie entre 12 et 15 jours. Pour rejoindre la zone comprise entre les Tuamotu et les Marquises, il leur faut 3 jours à l'aller et 3 jours au retour.

Pour les marins, le salaire minimal est de 95 000 FCP. La répartition des gains par campagne se fait selon le ratio : 60% pour l'armateur, 40 % pour l'équipage (25 % pour le capitaine, 1.5 % pour le chef mécanicien, 1.2 % aux marins, 0.8 % à l'apprenti.

Leurs deux leitmotivs : un bateau qui pêche bien est un bateau qui revient avec beaucoup de pièces d'une part et d'autre part, un bateau qui pêche bien est un bateau qui fonctionne bien, qui évite la panne.

A la débarque :

L'équipe au sol, à la réception des marchandises a un coup d'œil d'une efficacité rare : à l'œil, ils sont capables, sans commettre d'erreurs, de séparer les thons de plus de 30 kg pour l'export. Et ce sont les palettes des thons de plus de 30 kg en priorité qui sont pesés puis expédiés au bâtiment de mareyage pour un 1^{er} conditionnement par les employés restés sur place.

Au mareyage :

Le personnel est respectueux du règlement intérieur. Femme et homme, ils sont vêtus d'une coiffe à la tête, d'une tenue imperméable au niveau du corps, de gants plastiques à la main et de bottes à hauteur des pieds.

vi. Du personnel local qualifié : pour un contrôle de la qualité sans faille

A la débarque :

Un agent du Service d'Hygiène procède au contrôle de toutes les opérations du bateau à la pesée. Bloc-notes à la main, il surveille la conformité des activités de tout le personnel (5-6) avec les obligations fixées par une norme européenne que le mareyeur voudrait obtenir pour une exportation sur l'Europe. Un de ses employés l'accompagne durant ce contrôle.

Au mareyage :

La chambre froide à 0°C pour l'export est destinée aux plus belles pièces, les plus lourds et les thons rouges surtout. A sa sortie, deux employés procèdent au contrôle de leur qualité en fonction de 2 critères : la couleur (rouge brillant, mat) et la teneur en gras au toucher. Leur responsabilité de « grader » est de fournir l'évaluation codifiée à un chiffre (de 1 à 5) et à un + ou -, à un autre employé, lequel le répertorie sur un tableau pour chaque poisson à l'export. Puis, ils libèrent le



thon entier, en le manipulant sur une table inox, de sa tête et de sa queue. Le thon dépecé et déjà vidé de ses entrailles est pesé. Il perd systématiquement 8 à 10 % de son poids. Son poids net est inscrit sur le tableau mentionné auparavant. Un carton mentionnant ce poids est enfoui dans le ventre du poisson.

Cette opération est répétée pour chaque poisson avant de le poser dans un emballage carton. Tout carton qui peut contenir jusqu'à 3 poissons, selon leur taille, est muni d'un film plastique sur lequel sont posés les poissons. Des sacs à glace, blancs et bleus, sont glissés pour les garder au froid. Tout carton est pesé avant son baguage à l'aide de rubans adhésifs transparents. Son poids brut est inscrit sur le tableau.

Enfin, sur le côté du carton sont mentionnés le poids net de chaque poisson, le poids brut du carton, et des dates, renseignant sur sa traçabilité.

vii. Accepter la transparence sur la qualité

À la débarque, un 1^{er} étiquetage très utile pour la rémunération des membres d'étiquetage, une fois pesées les palettes avec leurs marchandises par espèces, les thons ensemble, pareil pour les marlins ou les autres poissons, des étiquettes sont remises par l'employé de la S3P au mareyeur. Il y est inscrit sa société, les poids des poissons, le nom du bateau qui a pêché. Ainsi, il est possible pour l'ensemble de l'équipage et de leur patron pêcheur de connaître le nombre de pièces et leur poids total. Les poissons endommagés (morsures requins, ou lors de leur transbordement à bord), du fait d'une plus faible qualité, sont vendus entre 80 et 100 FCP à une autre société tahitienne pour un export vers Pago Pago (American Samoa).

Au bâtiment de mareyage, un tableau récapitulant la notification selon sa qualité et chaque poisson destiné à l'export, de son poids net, le poids brut de chaque carton est disponible avant que chaque les marchandises ne soient expédiées par camion frigo à l'aéroport de Tahiti Faaa. De la débarque à l'acheminement sur l'aéroport c'est moins de 12 H de conditionnement qu'il a fallu deployer, témoignant encore une fois de l'expertise des employés et de leur direction.

C'est ainsi que le dispositif mis en place par le mareyeur, non seulement garantit le respect des protocoles, normes et standards mais aussi, peut mesurer les bons résultats économiques d'une campagne.

viii. Pour réussir la commercialisation, le respect des normes

- Par un personnel diplômé de l'université capable d'aider la société à répondre à des normes imposées par certains pays. L'Europe, le Canada qui interdisent l'usage du CO (monoxyde de carbone) ont leurs propres normes.
- La norme internationale HACCP (Hazardous Analysis Critical Control Point) est celle qui régit l'exportation de thon labellisé frais ou congelé. Particulièrement, tous les pays consommateurs USA et Japon l'ont adopté. Mais d'autres dispositifs de normes pourraient être mis en application dans ces mêmes pays.
- Le brunissement du poisson sorti de l'eau est, de manière générale, rapide. Les industriels agro-alimentaires reconnaissent la solution, c'est l'injection du CO, monoxyde de carbone pour le maintien de la couleur du poisson. Injection autorisée au Japon sous certaines conditions (taux par kg à respecter, 2004....) et aux USA.



ix. Pourquoi avoir réussi ?

Avec Ocean Product, ce n'est pas seulement l'exportation des thons labélisés frais de plus de 30 kg, ou de plus de 20 kg. C'est aussi l'intelligence de ne pas avoir négligé le marché local pour la vente de filet et de plats préparés. Le tableau de la salle de conditionnement des filets et autres pièces pour le marché local fait état d'une trentaine de clients éparpillés sur les îles de la Société mais aussi des Tuamotu.

Son souci permanent du respect des normes particulièrement celles des USA et de l'Europe mais aussi de sa volonté de changer ses propres habitudes pour se conformer aux nouveaux protocoles et standards témoignent de sa viabilité à commercialiser sur de nouveaux marchés extérieurs.

Sa bonne gestion des ressources financières est, enfin, son atout. Ocean Product, c'est un personnel de 20 marins qui passe 280 jours en mer et de 13 employés à terre. C'est une gestion qui lui permet d'acheter à ses concurrents polynésiens et des produits de la mer à l'étranger jusqu'à 600 millions FCP par an, qui maintient un parc automobile de 10 véhicules frigorifiés d'un coût de 2 à 21 millions FCP, qui fait face chaque année à des obligations de réparation et de maintenance de ses bateaux, à hauteur de 30 millions. Et son personnel lui coûte 30 millions par an au mareyage. Ses salles de mareyage qui disposent de matériaux de travail divers tous en inox coûtent en loyers et charges comprises 850 000 FCP par mois.

x. Les impacts de leurs activités

Emplois induits dans des secteurs de halage, carénage, de l'industrie du froid...

Exemple de Ocean Product : un personnel de 23 employés aux qualifications les plus diverses travaillant pour une société de pêche (secteur productif), ce sont 46 emplois induits dans des activités annexes et ce sont des nouveaux corps de métiers aux Marquises : mécanicien, spécialiste du froid et du frigo, électricien, électromécanicien, chaudronnier, soudeur, tuyauteur....

Le projet de pêche aux Marquises pourrait les aider à renouveler leur flotte de thoniers, aujourd'hui vétustes parce que vieux de plus de 20 ans. C'est aux Marquises qu'il y a le plus de chances d'attraper les poissons vivants. Or un poisson pêché vivant conditionné à la perfection a plus de valeur commerciale qu'un poisson mort lorsqu'il a été repêché.

Les équipements structurants : aéroport international, port de pêche à l'abri des marées trop préjudiciables à la circulation des bateaux en baies ou de la houle du nord, bâtiment de mareyage, des tours et abris à glaces.

C'est aussi des sociétés nouvelles pour le matériel de pêche, pour les technologies marines, pour du carénage, pour de l'avitaillement en appâts, en carburant (fuel et essence...), pour la déclaration en douane...

C'est aussi l'ouverture de nouveaux bureaux pour l'administration du port de pêche : Police aux frontières, Douanes, Hygiène....et de zone semi-industrielle : halage, carénage....)



IV.3 Les contributions de la communauté des pêcheurs marquisiens : cap sur la pêche côtière

A La société civile des pêcheurs : accompagnée ou abandonnée ?

i. Qui sont-ils ?

Aujourd'hui, des artisans, des professionnels formés à l'emploi des technologies nouvelles (GPS) et à la sécurité en mer (radio) mais pas organisés en coopératives ou regroupements.

Avec des conditions de stockages inexistantes dans le sud, les machines à glace étant situées dans le nord uniquement, handicapés de surcroît par des DCP inexistantes, les pêcheurs marquisiens ont une capacité de capture de poissons, plus élevée de 15 % que n'importe quel autre pêcheur polynésien.

ii. Que pêchent-ils et où ?

Du thon tropical à chair rouge, de l'espadon, du meka, du *mahi mahi*, du saumon des dieux.... au large des côtes, à l'intérieur des limites des 200 miles et dans des zones de pêche riches en nutriments et en planctons.

iii. Et avec quels moyens de navigation maritime ?

Neuf bonitiers, 22 *poti marara*, des « *speed boat* » équipés en glacières plastiques, des pirogues d'un rayon d'autonomie limité. Et ils ne disposent pas de structure de stockage à terre. Leurs propriétaires jouissent de prix spéciaux à la baisse du carburant.

iv. A qui et où vendent-ils ?

Les poissons sont destinés à un marché local très limité (familles, pensions, hôtels, fêtes sportives et religieuses...). Les besoins des écoles et cantines ne sont pas satisfaits.

B Ses moyens de stockage

Aujourd'hui,

- i. Le parc de bateaux côtiers (9 bonitiers, 22 *poti marara*) par îles démontre une forte concentration. Notre visite sur le terrain a identifié bien plus de bateaux en activité à Ua Huka, à Fatu Hiva et à Tahuata que ceux recensés par les services administratifs du pays.
- ii. Le nombre de machines à glace pour la conservation du poisson pêché d'une capacité d'une tonne par jour est de 3. Ces 3 équipements sont situés dans les Marquises du Nord uniquement (Nuku Hiva, Ua Pou, Ua Huka). Il y a bien une machine à glace à Tahuata, hors d'usage et une salle réfrigérée, également hors d'usage. Le petit port de Vaitahu a bien réceptionné une nouvelle chambre froide.



- iii. Il revient à la communauté des pêcheurs en concertation avec les maires respectifs de décider de l'implantation géographique de leurs machines à glace et de leurs chambres réfrigérées. Sur Fatu Hiva, l'implantation à Omoa est préférable à celle de Hanavave, encore faut-il que des aménagements lourds soient réalisés dans des délais brefs.

Sur Tahuata, les deux baies de Hapatoni et de Vaitahu ont à leur interface terre-mer deux sites qui s'y prêtent, encore faut-il que des aménagements portuaires soient conduits pour sécuriser les sites et pour protéger l'outil de travail des pêcheurs.

- iv. Les Dispositifs de Concentration de Poissons par îles à ce jour sont inexistants. Dès mai 2016, le Pays envisage d'installer 9 DCP dont 2 à Nuku Hiva, Ua Pou et Ua Huka et 1 pour chacune des îles du sud. De source sûre, un DCP est en cours d'installation au large des 2 baies de Fatu Hiva.
- v. Des darses avec des digues de protection existent mais ne sont pas équipés en abris. Par exemple à Fatu Hiva, à Omoa précisément et de même qu'à Hanavave, des équipements de quai protégés par des digues de grosses pierres volcaniques ont été aménagés pour les petits « *kau* » en aluminium (plus d'une centaine au total). Mais, ils sont inaccessibles aux potimarara et bonitiers.

Par contre, à Motopu, 3ème village le plus peuplé de Tahuata, les pêcheurs disposent d'une remarquable plateforme portuaire bien à l'abri. Praticable en période de forte houle, ce quai n'a pas besoin ni de chambre froide ni de machines à glace. Sa proximité d'Atuona est une chance pour ces pêcheurs. Ils y livrent leurs poissons directement là-bas.

- vi. Leurs propriétaires préfèrent les attacher à des corps morts plus loin en haute mer pour éviter que leurs embarcations soient endommagées par les fonds comblés du sous sol marin. La situation du quai de Omoa à l'exutoire d'un bassin versant de plus de 1200 ha est un handicap majeur pour les propriétaires de bateaux. En période de crues fortes, le cours d'eau à écoulement intermittent chargé de boues et de branchages de toutes sortes les déverse directement sur l'emprise du quai, le rendant ainsi impraticable.

A Tahuata, accoster par poti marara dans la darse de Hanatetena ne pose aucun problème en mer calme. Trop exposé à la houle forte, ce petit quai est très difficile d'accès. Les passagers qui montent ou qui descendent prennent des risques énormes.

- vii. Les centres d'avitaillement en fuel et essence, eau sont peu nombreux. Aucun n'existe à Ua Huka. Un administré attend toujours les autorisations administratives pour y implanter soit au quai de Vaipae, soit sur ses propres terres à Manihina, une station de carburant.
- viii. A Fatu Hiva, une initiative privée, celle de la famille Bouyer, d'installer un centre d'avitaillement en carburant, patiente. Le site du quai de Omoa comporte trop de risques naturels pour son implantation. Le creusement au pied de la falaise d'une évacuation vers la haute mer des eaux pluvieuses, surtout en saison des pluies, est un préalable à toute autorisation.



c Une Organisation de la société civile : pour faire quoi ?

Trois ans, de 2017 à 2019 pour sensibiliser à la nécessité de former une Organisation, laquelle prendra des initiatives :

- i. à l'échelle locale dans chacune des 6 îles, particulièrement dans les villages où se situent des abris de machine à glace, initiatives pour respecter le suivi des plans de campagne de pêche, pour des formations à la sécurité en mer et à la communication, à l'hygiène...
- ii. à l'échelle des Marquises : détermination d'un 1^{er} plan stratégique de 3 ans dès 2016 avec identification des domaines de concentration stratégique
- iii. à l'échelle du pays : actions de formations (ADIE) en vue d'améliorer les qualifications des pêcheurs et initiatives d'accès au prêt de développement SOFIDEP, d'accompagnement dans le montage des dossiers....
- iv. à l'échelle de la région Pacifique :
 - Inscrire les Marquises sur la liste des pays de la Fondation des Peuples du Pacifique basée à Suva, puis adhérer en qualité de membre actif de FSPI et contribuer à son programme de pêche côtière.
 - Solliciter la Communauté du Pacifique, Subdivision des ressources marines pour sa participation à des programmes spécifiques (métiers de la pêche, préservation des ressources, fixation et décomposition des prix...)

a Documenter ses activités sur fiches ou sur interview pour mieux connaître la ressource

- i. Ce programme vise à doter les pêcheurs de compétences pour **les rendre capable de renseigner sur leurs activités durant l'année d'exercice**. Ces informations peuvent être recueillies par un coordinateur (rice) sur un questionnaire adressé à l'ensemble des pêcheurs. L'analyse des réponses aux interviews pourra non seulement ouvrir les portes à une auto-évaluation mais aussi à suggérer des directions nouvelles à faire prendre au projet.
- ii. Cette méthode pourrait être retenue pour une période préalable de 3 années (2017, 2018, 2019), ce qui correspond au 1^{er} plan stratégique du projet, sans intervention extérieure.
- iii. Une fois défini le 1^{er} plan stratégique avec la participation des intéressés au projet, Marquesas Fisheries Project doit garantir sa capacité à fournir un rapport d'activités qui relate des résultats obtenus pour chacune des stratégies retenues dans le plan pour l'année écoulée. Ce rapport doit aussi mentionner les activités majeures de la prochaine année, en tenant compte des directions prises par le plan stratégique lui-même.
- iv. Et ceci pour l'ensemble des plans stratégiques à venir.



b Accepter la transparence

- i. Dès qu'un financement public ou celui d'un bailleur de fonds étranger (CPS Suva, ex.) après qu'il ait été sollicité est acquis, la gestion administrative sera obligatoirement soumise à de nouvelles conditions d'évaluation du travail fourni. Le projet sera évalué par un expert extérieur au projet, du pays ou de l'étranger ou de France et sera accompagné d'une visite sur les lieux.
- ii. Cette nouvelle dimension du projet implique obligatoirement que de nouvelles responsabilités soient confiées au coordinateur (rice) en place à qui il revient d'identifier les blocages, les contraintes, les handicaps qui sont apparus au fur et à mesure du développement des activités. Ce rôle de coordination suppose que toute information utile à cette identification soit communiquée.
- iii. Quant aux pêcheurs, le compte rendu de leurs activités sous forme de réponses à un questionnaire est maintenu. Ces séances de travail avec le coordinateur de chacune des îles pourront relater les difficultés encourues, les changements de caps...
- iv. La densité des activités suppose que le **2nd plan stratégique de 2020** pour 3 ans se concentre sur la place qu'il faut donner aux nouveaux partenaires et doit envisager que ce partenariat soit étendu à de nouveaux pêcheurs des autres îles ayant montré un intérêt à contribuer au projet de MFP.

c Impliquer tous les actionnaires dans l'élaboration d'un 4^{ème} plan

- i. A la faveur d'un développement rapide de l'activité de production, de transformation, de commercialisation, de nouveaux besoins de formation à la gestion administrative plus élaborée vont requérir davantage d'enseignements spécifiques pour répondre aux demandes de nouveaux actionnaires du projet (banque, partenaires publics, donateurs privés, services administratifs publics...) ou à celles des pêcheurs ayant exprimé des idées de regroupements sous forme syndicales ou associatives, ou coopératives....
- ii. Ces nouveaux besoins légitimes signifieront que le Marquesas Fisheries Project ait achevé une étape très importante de son implantation dans toutes les îles habitées des Marquises.
- iii. Le **3^{ème} plan stratégique dès 2023**, pour 3 ans, incorporera les institutions nouvelles à mettre en place pour accompagner ses besoins, identifiera les partenaires nouveaux par îles qu'il importera d'intégrer MFP. L'idée centrale est que l'ensemble des actionnaires impliqués depuis ses débuts (représentation des pêcheurs, coordinateurs des îles, délégués des banques, de la SOFIDEP, entreprises privées ...) associés à ceux qui ont rejoint par la suite le dispositif MFP envisage de se réunir et, ensemble, de préparer le **4^{ème} plan stratégique**.

d Un début de professionnalisation avec la tenue d'écritures comptables

- i. Un programme de formation spécifique à la gestion financière et comptable.



- ii. Les usages des pêcheurs négligent la tenue, au fur et à mesure des ventes, d'une comptabilité, ne serait-ce que succincte, de leurs gains.
- iii. Cette pratique est contraire aux obligations de redevabilité. Pour toute activité de commercialisation de produits transformés, les acheteurs ont droit d'attendre de ses fournisseurs une transparence sur les chiffres et les statistiques.
- iv. A chacune des livraisons par les pêcheurs au lieu de transformation, le responsable qui réceptionne le poisson fait constater sur un registre le poids du poisson livré, la variété de celui-ci et la date de livraison. Contre acceptation du poisson, le responsable établit une facture au nom du pêcheur. Il est averti au préalable par le fournisseur. De manière générale, l'ensemble des fournisseurs est payé pendant la semaine dans un délai très court.
- v. Un effort plus important sera demandé au fournisseur de tenir à leur propre domicile un cahier des encaissements avec indication des dates de remise d'argent, du montant et de la variété du poisson.

e Des registres comptables pour gratifier son dur travail

- i. Le 1^{er} plan stratégique formera à un dispositif de tenue d'une comptabilité succincte. Un registre remis à tous les pêcheurs associés à MFP sera à remplir minutieusement par eux.
- ii. La meilleure formule est qu'un cahier des livraisons assorti d'indications de sommes dues au pêcheur soit scrupuleusement rempli par le pêcheur au moment de la livraison et que la somme due lui soit signifiée. Le pêcheur repart avec son reçu attestant de sa livraison, l'original est gardé par le coordinateur(rice), lequel a aussi pour mission de lui signifier l'avoir (argent correspondant à l'achat du poisson) qu'il a à sa disposition. Libre à lui ou à une personne mandatée par lui de récupérer son pécule. L'usage veut qu'une fois par semaine ce pécule lui soit versé.
- iii. Des rencontres formelles en fin d'année pour rendre des comptes financiers au coordinateur(rice) du projet et discuter des changements éventuels à opérer (exemple du versement CCP).

f Une rencontre des actionnaires après 3 plans pour prendre de nouvelles directions

- i. L'ampleur du projet, ses premiers achèvements, l'adhésion des pêcheurs de plusieurs vallées, les demandes de mises en place de nouvelles institutions de regroupement obligent tous les actionnaires, terme utilisé ici pour qualifier individus, personnalités morales, professionnels, regroupements, banques, fondations privées, donateurs, institutions publiques, organismes intergouvernementales... à mieux mesurer l'impact de leurs interventions au profit du MFP.
- ii. Le projet considère qu'il est approprié d'organiser une rencontre les associant pour mieux mesurer et évaluer ses achèvements.
- iii. Le principe du « *multistakeholder meeting* » sera retenu pour mettre autour d'une table ronde l'ensemble de ces partenaires pour mieux dialoguer sur les directions nouvelles à



prendre, une fois l'évaluation des acquis, des expériences, des succès comme des échecs exposés par un expert indépendant.

g Les impacts : des entrepreneurs sûrs de leur avenir et de leur place dans la société marquisienne.

- i. Une réappropriation par les Marquisiens des ressources aujourd'hui pillées par de l'armement asiatique pour créer de la richesse locale.
- ii. Des revenus de richesse économique locale garantis pour des marins marquisiens et leurs familles et un enrichissement social nourri par l'envie de collaborer ensemble et de partager et transmettre ses connaissances à des plus jeunes.
- iii. Un esprit et une culture d'entrepreneuriat ouvert à des habitants d'un archipel éloigné, à leurs familles en vue d'un renforcement de l'économie familiale et solidaire.
- iv. Des relèves parmi les jeunes capables de tisser un laboratoire d'initiatives économiques durables et par des marquisiens aguerris aux mises aux normes administratives de leurs outils de travail.





PHOENIX
PAPEETE

PT4003

PY 2800

Chapitre V

Les Plans Stratégiques

CHAPITRE V - Les plans stratégiques

V.1 Le Plan stratégique de la CODIM 2017-2025

A Des relations solides pour durer

4 domaines de concentrations stratégiques.

- i. La relation avec l'Etat, représenté par le Haut Commissaire de la Polynésie
- ii. La relation avec le Pays, son gouvernement et son parlement.
- iii. La relation avec le secteur privé et plus particulièrement les entreprises privées ayant signé le protocole d'accord.
- iv. Le soutien à la société civile des pêcheurs.

Pour répondre à un besoin d'appropriation de ce projet par la population marquisienne, qu'elle soit résidente ou séjournant dans les autres îles du Pays, il est suggéré de lancer un concours de dessin du logo ouvert à tous les marquisiens. Des panneaux plastifiés avec indication du projet sur des cartes couleurs donneront une idée de ce que voudrait achever la CODIM et sa population pour leur projet de pêche. Ces panneaux pourraient être visibles dans les aéroports domestiques des îles. Des posters et brochures couleurs compléteront l'effort de faire connaître le projet de pêche.

a Avec l'Etat, des accords pour un aéroport et l'avitaillement de Clipperton

- i. La relance de l'aéroport international des Marquises et le lancement d'études de faisabilité
- ii. Les Marquises, point de ravitaillement de Clipperton
- iii. Des autorisations à pêcher dans les eaux de Clipperton pour les entreprises privées polynésiennes.
- iv. Une surveillance stricte des eaux marquisiennes de la ZEE pour empêcher la pêche illégale par des thoniers étrangers.
- v. Une garantie pour les entreprises de bénéficier des avantages de la défiscalisation.



b Avec le Pays, un bâtiment de Mareyage, des équipements divers

- i. La délégation de compétence en matière de pêche est restreinte à un champ d'application portant sur emprises foncières et des équipements précisés.
- ii. Obtenue, elle ouvre la voie à des demandes de permis de construire, à des inscriptions budgétaires, à des demandes de financements auprès du Fonds vert, du Fonds Pacifique, de l'AFD, à des études d'impact des grandes infrastructures projetées sur l'environnement qui seraient confiées à des bureaux d'études locaux...
- iii. Des demandes d'installation de Dispositifs de Concentration de Poissons au large des 6 îles sont adressées à la Direction des Ressources marines. Dans le même registre, des abris pour machines à glace et des chambres réfrigérées sont construits et mis à la disposition des communautés de pêcheurs. La responsabilité du financement est celle de la Division des ressources marines.
- iv. La division des ressources marines de la Communauté du Pacifique est informée des initiatives de la CODIM.

c Avec le secteur privé, des thoniers dans la ZEE, le mareyage en activité

- i. Pour la CODIM, il n'est pas question que la ressource du thon rouge qui abonde dans le nord de la ZEE polynésienne, au large de ses îles, soit pêchée par des thoniers étrangers. Les pêcheurs côtiers marquisiens dans une zone de 12 miles nautiques distante des côtes sont en mesure de capturer ces poissons et, d'autre part, des thoniers du port de pêche de Papeete, dont deux appartiennent à des marquisiens, peuvent les sortir de l'eau dans une zone comprise entre les 12 miles et les 200 miles de la ZEE.
- ii. Un premier contingent de thoniers sur place, pour pêcher dans la ZEE.
- iii. Un thonier chargé de collecter les stocks de poissons dans les chambres réfrigérées disséminées dans les 6 îles, pour les acheminer au bâtiment de mareyage.
- iv. Pour un conditionnement approprié et une première transformation.
- v. Un transport par bateau, un ferry équipé de chambres froides adéquates, depuis le port d'attache des thoniers et du bâtiment de mareyage jusqu'au port de pêche de Papeete, de toutes les marchandises prêtes à l'export.
- vi. Une réception des marchandises par des camions frigo, puis un transport des palettes d'emballages avec à l'intérieur leurs cargaisons de poissons, à l'aéroport de Tahiti Faaa.
- vii. Des spécialistes japonais pour former à la saignée des thons au bénéfice les pêcheurs de « *poti marara* »



- viii. Des « *poti marara* » en aluminium plus résistants à l'usure repérée sur les marchés extérieurs et proposés à la vente aux entreprises familiales marquisiennes....

d Avec les pêcheurs côtiers, un suivi régulier de leurs activités

- i. Les efforts de sensibilisation à la qualité de pêche, depuis la sortie de la mer du poisson pêché jusqu'à sa conservation à bord du *poti marara*, puis son conditionnement en chambre réfrigérée sont permanents.
- ii. Un conseil communautaire et sa commission du développement économiques ouverts à un dialogue avec leur représentation à chaque fois qu'ils en exprimeront les besoins.
- iii. Un soutien logistique et financier pour leurs activités. Exemple : salle de réunion de la CODIM mise à leur disposition pour les séances de formation, pour leurs réunions de travail avec des bailleurs de fonds.....
- iv. Un rôle de facilitateur auprès d'organismes publics ou privés en matière de formations à la gestion financière de leurs entreprises familiales, en matière de financements.....
- v. Une responsabilité de mise en garde contre la surpêche néfaste au maintien des stocks, la détérioration des outils de travail (DCP, machines à glace, chambres froides....)
- vi. Un rappel permanent des règles de sécurité, de l'utilisation des technologies nouvelles (GPS) pour la sécurité des personnes, des bateaux....

B Du 1^{er} plan : 2017-18-19

Les attentes du 1^{er} plan 2017-2018-2019 :

- i. La prise en compte par l'Etat d'un besoin d'aéroport international et du choix des Marquises comme centre d'avitaillement de Clipperton.
- ii. La délégation de compétence à un champ d'application limitée à des emprises foncières, accordée par le Pays.
- iii. Entame et achèvement des travaux du 1^{er} bâtiment de Mareyage.
- iv. Equipements portuaires et annexes disponibles (froid, avitaillement : appâts, carburant, eau...) pour la flottille de thoniers.
- v. Taxes à la débarque au profit de la fiscalité intercommunale (ex : de la S3P)
- vi. Des marquisiens motivés à occuper des responsabilités de gestion, d'échanges d'information, de communications, identifiées dans les 6 îles.
- vii. Des pêcheurs formés à la tenue des journaux de pêche pour chaque sortie en mer.



- viii. Des pêcheurs soucieux de constituer un premier bureau provisoire du réseau de la société civile composé de 6 délégués, un par île. Des familles de pêcheurs n'ayant pas peur de prendre des risques pour développer davantage leurs activités (acquisition de nouveaux bateaux, moteurs....), en intégrant des membres de leurs familles.

C Du 2nd plan : 2020-21-22

Les attentes du 2nd plan 2020-2021-2022:

- i. **L'Etat** : comité de pilotage pour l'aéroport international, état d'avancement du dossier Clipperton, état de la surveillance des eaux territoriales de la ZEE, communication par lui sur la sécurité en mer avec la coopération du MRCC....
- ii. **Le Pays** : autorisations pour le second bâtiment de mareyage à lever taxes à la débarque au profit des caisses de la CODIM, zone de carénage aux Marquises ouverte aux voiliers avec possibilité de percevoir des taxes pour la commune ou la CODIM...
- iii. **Le secteur privé** : formation de la flottille de thoniers limités à la pêche intra ZEE et des thoniers de plus grande taille pour la pêche hors ZEE et autour de Clipperton.
- iv. **La société civile** : récapitulatif sur le parc de « *poti marara* », mise à sa disposition d'ateliers de réparations des moteurs hors bord.

D Du 3^{ème} plan : 2023-24-25

Les attentes du 3^{ème} plan 2023-2024-2025:

- i. **L'Etat** initie les travaux d'agrandissement de l'aéroport de Taiohae pour en faire un aéroport à vocation internationale
- ii. **Le Pays** s'engage à investir dans une zone frigo dans le futur aéroport.
- iii. **Le Secteur privé** s'engage à utiliser la zone de carénage marquisienne pour son armement de thoniers.
- iv. La Société civile :
 - A désormais son Organisation Non Gouvernementale, membre de la FSPI (Fondation des Peuples du Pacifique basée à Suva).
 - Est capable de couper le cordon ombilical financier qui la liait à la CODIM,



- A la capacité de solutionner ses besoins de financements, en faisant appel à des donateurs de la région Pacifique et à des fondations internationales.
- A ses institutions pour une bonne gouvernance (comité exécutif, conseil d'administration, assemblée générale) qui fonctionnent.

V.2 Le Plan stratégique de la Société Civile 2017-2025

A Le 1^{er} défi : se donner l'envie de travailler ensemble

Quatre domaines de concentrations stratégiques.

- i. Déclarer et consolider le réseau.
- ii. Promouvoir le réseau dans les îles, dans le pays et la région Pacifique.
- iii. Vulgariser les pratiques de pêche durable par le renforcement des capacités à un bon usage des outils mis à leur disposition : machines à glace et salle réfrigérée en général installées par la collectivité publique, la Direction des Ressources marines plus précisément.
- iv. Faciliter la commercialisation de leurs prises, après conditionnement approprié, sur les marchés extérieurs.

a Déclarer et consolider le réseau

- i. Le projet de MFP, non seulement son versant hauturier mais aussi côtier est présenté aux pêcheurs des 6 îles. Communiqués de presse et conférences de presse sont organisés devant les médias locaux.
- ii. Des réunions associant leurs élus et la représentation des entreprises privées sont organisées.
- iii. Le représentant du réseau est invité par le CODIM sur certains points de son ordre du jour.

b Promouvoir les initiatives du réseau aux Marquises, dans le pays et le Pacifique

- i. Le projet MFP dans sa globalité, pour sa partie hauturière et côtière est présenté dans les vallées, dans les paroisses, les communes des Marquises, aux autorités religieuses....
- ii. La partie pêche côtière du MFP fait l'objet d'une publication spécifique, de brochures....



- iii. Elles sont disséminées dans des foires, des salons et autres manifestations sur Tahiti.
- iv. La Fondation FSPI basée à Suva est mise au courant de la demande marquisienne d'inscrire la Polynésie sur sa liste des pays et que ce réseau marquisien en soit membre.
- v. La division des ressources marines de la Communauté du Pacifique est informée des initiatives du réseau.

c Sensibiliser sur les pratiques de pêche durable

- i. Les problèmes des pêcheurs et les besoins sont inventoriés en matière d'équipements de bateaux, en matière de formation à la gestion financière et comptable.
- ii. En fonction de la particularité des besoins, des sessions de démonstration et de formations par des établissements sont organisées. Des informations sont distribuées sur les entreprises de fabrication de « *poti marara* ».
- iii. Des communications sur la mise en place des DCP, sur les abris pour machines à glace et chambres réfrigérées sont diffusées auprès des responsables du réseau de chacune des îles.
- iv. En solution alternative à l'option idéale (Taiohae et aéroport international), il est impératif, qu'à Atuona, une structure associant un bâtiment de mareyage, une chambre réfrigérée (à la fois pour Tahuata et Hiva Oa), une machine à glace de 3 tonnes, un pôle d'avitaillement (pour Tahuata et Hiva Oa) soit complété par une machine à glace à Hiva Oa.
- v. Au nord, aux 3 machines à glace existantes, il convient d'y adjoindre leur chambre réfrigérée pour stocker les poissons pris par les *poti marara*.

d Faciliter la commercialisation du thon frais

- i. Les machines à glace dans les îles du Sud et leurs chambres réfrigérées sont en place, les poissons pêchés par les *poti marara*, saignés dès leur sortie de mer selon la technique japonaise y sont stockés.
- ii. Un thonier est chargé de collecter les stocks de poissons et de rejoindre le quai de débarque de Atuona où ils sont pesés.
- iii. Au bâtiment de mareyage d'Atuona, ils sont conditionnés. Les emballages sont déplacés sur palettes et expédiés sur Papeete par bateau. Toutes les précautions sont prises pour un transport maritime sans risques d'endommagement.
- iv. Après 2 voire 3 jours de navigation en mer, les emballages sont réceptionnés au port de pêche de Fare Ute puis acheminés à l'aéroport de Tahiti Faaa par camions frigorifiés. Et pour les marchandises inéligibles à l'export, elles sont confiées à un acheteur pour le marché de Tahiti et de Polynésie.



B Le 2nd défi : la formation pour acquérir des connaissances nouvelles

Et pour adhérer à l'esprit d'entrepreneurs :

- i. Par le centre d'accompagnement pour la gestion d'entreprises, organisme de la CCISM chargée de combattre la précarité des micro-entreprises individuelles.
- ii. Par la SOFIDEP, laquelle assure dorénavant dans ses prêts, la protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur.
- iii. Par l'ADIE, laquelle sensibilise sur la notion de crédit, les risques encourus et fournit un accompagnement personnalisé gratuit en gestion et organisation d'entreprise. En d'autres mots, ADIE fait valoir l'entrepreneuriat populaire.
- iv. Par la Jeune Chambre Economique.
- v. Par le GPSMA pour les permis-bateaux et autres formations à la maintenance, à la réparation des moteurs-bateaux....
- vi. Par la CCISM pour la pêche hauturière...
- vii. Par le SEFI pour le permis « *poti marara* ».
- viii. Par la Division des Ressources marines de la Communauté du Pacifique de Suva pour la formation d'observateur en mer.

C Du 1^{er} plan : 2017-18-19

Les attentes du 1^{er} plan 2017-2018-2019 :

- i. La mise en place du réseau avec des coordinateurs dans chacune des 6 îles
- ii. Les rencontres du comité provisoire de coordination
 - Désignation d'un coordinateur régional avec sa participation éventuelle, sur invitation de son président.
 - Réunion en même temps que la CODIM tient son conseil communautaire, avec participation effective du secteur privé, sur invitation...
- iii. Un programme d'activités diverses
 - Des échanges d'information organisés qui renseignent sur l'état d'avancement du projet, à la fois du point de vue des équipements (DCP, machines à glace, embarcations...), de la gestion des formations disponibles (ADIE, CAGEST....), des constructions relevant de la responsabilité de la CODIM et des entreprises privées...(navigation maritime, mareyage...)



- Des informations à communiquer à la CODIM et aux entreprises privées sur ses propres activités : membres, identité des coordinateurs, fonctions de ses responsables, rapport d'activités annuel...

D Du 2nd plan : 2020-21-22

Les attentes du 2nd plan :

- Les pêcheurs habités par un état d'esprit compétitif sont disposés à le partager aux nouveaux membres du réseau pour sensibiliser à l'accroissement des productions, à plus d'investissements financiers et à une plus grande capacité à se mettre aux normes sur le plan de la sécurité, de l'hygiène...
- D'un réseau à une organisation structurée avec des institutions de gouvernance reconnues (Bureau exécutif, Conseil d'administration, Assemblée générale).
- Un secrétariat avec un directeur(ice) à sa tête, un réceptionniste-secrétaire, un comptable-trésorier et un formateur mobile (tâche qui pourrait incomber au directeur exécutif au début).
- Un Conseil d'Administration bi-annuel de 6 membres et un comité exécutif de 3 membres (président, secrétaire et trésorier).
- Une assemblée générale annuelle.

E Du 3^{ème} plan : 2023-24-25

Les attentes du 3^{ème} plan

- La tenue de la première rencontre des actionnaires de Marquesas Fisheries Project :
- Intervenants de la CODIM, de l'Etat et du Pays, de la société civile, du secteur Privé, des bailleurs de fonds, des organismes de formation, des représentants d'organismes régionaux du Pacifique...
- L'élaboration des divers plans stratégiques (CODIM, société civile ...) et une gestion maîtrisée.
- Une Organisation de la Société civile reconnue par les institutions.







CONCLUSION

D'un saut vers l'inconnu....

Il n'est un secret pour personne dans la Polynésie d'aujourd'hui : 20 ans après la fin des essais sous terrains de Moruroa et de Fangataufa, le pays et l'archipel des Marquises se sont englués dans une logique économique implacable de destructions d'emplois, d'incapacités, de paupérisation de la population particulièrement, dans les milieux urbains. Fixer les ménages dans leurs îles se heurte à des activités économiques en panne. Stopper le départ de nos forces vives, de nos jeunes vers la capitale Papeete relève de l'insoutenable.

20 après la fin des essais nucléaires à Moruroa et Fangataufa, le Président de la République française, François Hollande a exhorté la classe politique locale réunie à la Présidence du Gouvernement de la Polynésie à tourner la page du nucléaire et à la reconversion économique.

En avril 2016, les élus marquisiens de la délégation du quai Branly ont reconnu l'impératif de tourner la page de 30 ans d'expérimentations. Mais ils ne sauraient oublier qu'à peu près 3000 de leurs ressortissants ont constitué la main d'œuvre nécessaire à la mise en place des infrastructures du Centre d'Expérimentations du Pacifique à Tahiti, Hao, Moruroa et Fangataufa.

Encore faut-il que de la considération soit montrée par les plus Hautes Autorités de l'Etat et du Pays à la volonté des marquisiens de contribuer à la revitalisation économique de leurs îles. Les projets de développement durable sur lesquels la CODIM a misés pour déboucher les horizons de fatalismes sont des portes ouvertes à des espoirs d'emplois, pour peu qu'ils soient accompagnés par l'ensemble de la représentation nationale de France et celle de l'Assemblée de Polynésie.

Nos relations avec les entreprises privées qui ont initié Marquesas Fisheries Project sont au début d'un long parcours arpenté par des réunions bilatérales. A leurs représentants, il leur a été signifié que notre regroupement intercommunal apportera, et continuera d'apporter un soutien (défiscalisation, licences de pêche, quotas...) à leurs propres initiatives. Sur un autre registre, notre rôle de facilitateur auprès des autorités de tutelle ou des institutions du pays leur est déjà acquis.

S'il y a une conviction qui habite la CODIM, c'est bien celle de barrer la route au doute et au scepticisme qui guide trop souvent les décisions prises loin des côtes de nos îles, à Tahiti.

C'est, enfin, vers la communauté des pêcheurs côtiers que se tournent nos regards. MFP ne peut rester sourd et étanche à leurs revendications d'écoulement de leurs poissons auprès d'un mareyeur, à leurs besoins de formations, à leurs besoins de conditionnement plus importants de leurs prises sous formes de salles réfrigérées et de machines à glace. En échange, la CODIM est convaincue qu'elle a fait sienne les devoirs de se regrouper, de communiquer plus sur leurs capacités, de réaliser du chiffre d'affaires et d'impliquer leurs enfants, une fois adultes, à la gestion financière et comptable de leurs entreprises familiales.

Dans ces conditions, MFP signe la fin de cette responsabilité assumée jusqu'ici par la CODIM, à savoir la commande d'études. Aujourd'hui, elle crie sa volonté que ses projets de pêche et plus généralement ses initiatives dans le secteur primaire sont déterminants pour l'émergence d'un secteur privé chez elle.

..... à une culture de résultats.



LES REMERCIEMENTS DES AUTEURS

Notre gratitude va d'abord aux précurseurs de la filière pêche hauturière en Polynésie française. Mr DEGAGE Eugène avait installé les premières « *long line* » à l'arrière de son bonitier. Aujourd'hui, ses bateaux catamarans assurent la desserte de l'île de Moorea. Aremiti l'a propulsé sur le devant de la scène publique. C'est surtout ses capacités de visionnaire de l'activité de transport maritime qui a suscité notre curiosité. Fonçeur dans ses projets et à un âge très avancé, il nous a convaincu de ne jamais baisser les bras, lui qui au lieu de savourer sa retraite continue de croire encore que demain la vie des pêcheurs serait meilleure qu'aujourd'hui.

On ne saurait jamais oublier la réussite d'un autre capitaine du mareyage, Mr Georges MOARII en activité avec sa société Ocean Product au port de pêche de Papeete. Exportant du thon rouge à destination des USA, de l'Europe. C'est avec une gentillesse toute naturelle qu'il a communiqué son savoir-faire, qu'il nous a accompagné au quai de la débarque très tôt le matin, dans les chambres froides de son grand local de mareyage sur deux étages. Il nous a détaillé le travail de ses 23 ouvriers depuis la débarque jusqu'à l'acheminement à l'aéroport de Tahiti Faaa des colins de poissons.

Le temps nous a manqué pour échanger plus longtemps avec Yann TCHING de Vinivini. Ce n'est que partie remise.

Pour savoir plus sur les zones de pêche en Polynésie, leur extension et leurs ressources, c'est auprès de Richard PERE que nous avons recueillis ses témoignages pour mieux évaluer les stocks disponibles. Sa longue carrière de capitaine de bateau l'a amené à sillonner les recoins d'un espace maritime grand comme l'Europe.

Nos oreilles ont été très attentives aux pêcheurs côtiers de la presqu'île de Tahiti. De novembre 2015 à février 2016, il était vital d'interroger celles et ceux de Pueu, Tautira, Vairao et de Tehaupoo sur leurs activités de pêche autour des dispositifs de concentration de poissons dans le sud de Tahiti. Le marché de Taravao a été notre lieu d'échanges sur la vision et les missions du MFP. A nos moments de premières discussions avec les pêcheurs de Atuona, de Tahuata, de Ua Huka et de Fatu Hiva, la justesse des propos des tahitiens a été confirmé par leurs homologues marquisiens « nous partageons pleinement cette vision et ces missions », ont-ils répété à bien des fois. Ainsi dit, ils rappellent à vous lecteur que les pêcheurs du Pacifique laissent un message d'espoir : la mer ne sépare pas, elle réunit, elle rassemble.

Notre bienveillance ne saurait oublier les très nombreux pêcheurs d' Ua Huka, Fatu Hiva, Tahuata, puis de Nuku Hiva, Ua Pou et, enfin, de Hiva Oa que le projet de pêche a réuni dans les salles généreusement mis à notre disposition par les maires. Ils ont commenté, sollicité des clarifications et des explications, et se sont positionnés ouvertement en faveur de la vision et des missions du projet de pêche, à notre très grande satisfaction.

Enfin, ce document ne serait jamais sorti, si en mars, la proposition du projet d'édition n'avait pas été soulevé par la Directrice Générale des Services de la CODIM, Mme Mareva KUCHINKE et, puis, accepté par le Conseil communautaire. On le sait, le secrétariat a déployé des efforts considérables pour la mise en forme, l'habillage, et l'emballage du document final, cherchant à tout prix, en concertation avec le Président de la CODIM, à éditer cette première publication sur Hiva Oa.

TETIARAH I Gabriel

KUCHINKE Mareva

TETUANUI Tutu



E te Enana
A here ia Hiva, ua here ê na te î o
te moana nui ia oe

E te Enata
A here i te Fenua, ua here ê na te
maa faa-tupu-ora ia oe

E te hui-tavana e
Eiaha e huri-tua i te mau taiete
eere i ta te hau, a paremo ai oe
Eiaha e te mata pô i te tautai
faatupu ora, a riro ai oe i te taata
matapo

Ia tavai ra te puhi hau i te monoi-
noanoa
Ia Hiva Toa te fenua moa o te
Enana

Hiva Toa

TETIARAHI Gabriel
Juillet 2016

CODIM

Communauté de
communes des
Îles Marquises

Atuona - Hiva Oa

BP 71 ATUONA
98741 HIVA OA
Îles Marquises
Polynésie française

TEL: 40 92 73 07

FAX: 40 92 73 13

www.codim.pf
contact@codim.pf